



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sécurité dans les écoles : clarifier les responsabilités

Le gouvernement a détaillé aujourd'hui les mesures de sécurité qui seront prises dans les écoles à cette rentrée.

Pour le SNUipp-FSU, il est de la responsabilité de l'État de rassurer et de protéger les élèves et les personnels à la suite des attentats qui ont endeuillé notre pays. Pour autant, il convient de rappeler avant toute chose que l'École est un lieu sûr et que les enseignants ont la sécurité de leurs élèves chevillée au corps, comme on a pu le constater à maintes reprises (explosion d'AZF, prise d'otages à Neuilly, agression mortelle d'une enseignante à Albi...).

Si l'organisation de trois exercices pendant l'année scolaire, la tenue d'une réunion avec les parents d'élèves et la connaissance par les personnels du plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs (PPMS) sont de la compétence de l'institution scolaire, par contre, la surveillance de la voie publique, la nécessité de deux moyens d'alertes différents et la sécurisation des écoles relèvent clairement de la compétence des collectivités locales.

Afin que les mesures soient effectivement prises, il est primordial que soit clairement précisé ce qui relève des responsabilités de chacun et de faire confiance aux équipes enseignantes, auxquelles devront être accordés du temps et de la formation pour se préparer au mieux.

A cette rentrée, l'école doit fonctionner dans la sérénité. Les enseignants doivent pouvoir se concentrer sur les apprentissages des élèves, ce qui est leur mission fondamentale.

Pour cela, ils sont en demande d'une véritable politique éducative permettant de lutter contre les inégalités scolaires. Ils sont également convaincus qu'ils ne parviendront à faire partager les valeurs de la République - *Liberté, Égalité, Fraternité* - que si celles-ci s'incarnent partout dans la société.

Pour le SNUipp-FSU, c'est aussi ce combat fondamental qui doit être mené.

Paris, le 24 août 2016